

SYSTÈME DE VOTE ÉLECTRONIQUE DE LA POSTE – EXPÉRIENCES ET REVERS SUR LE CHEMIN VERS UN SYSTÈME COMPLÈTEMENT VÉRIFIABLE

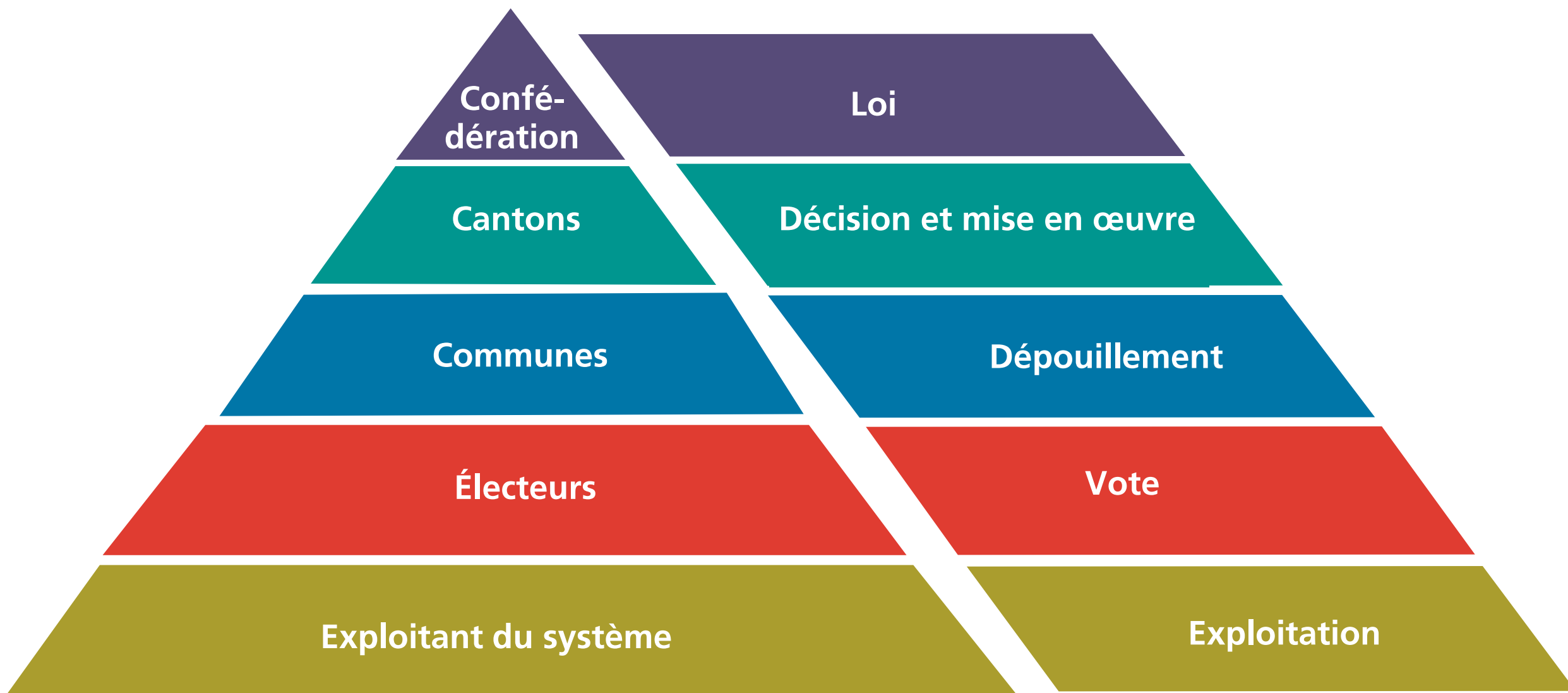
14.05.2019, 19^E SÉMINAIRE D'INFORMATIQUE
JURIDIQUE DE MACOLIN, DENIS MOREL,
RESPONSABLE DIGITAL PUBLIC SERVICES



INTRODUCTION

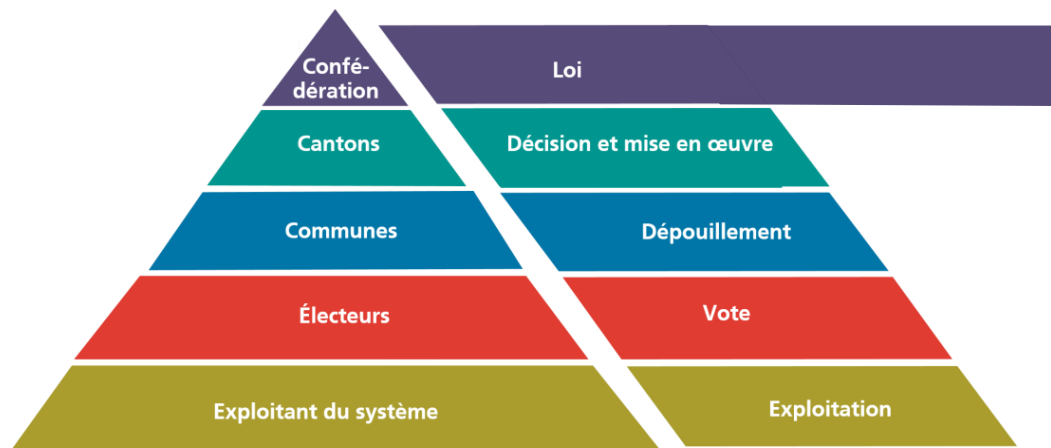
RÔLES DES ACTEURS DU VOTE ÉLECTRONIQUE

VOTE ÉLECTRONIQUE - RÉPARTITION DES RÔLES



VOTE ÉLECTRONIQUE - RÉPARTITION DES RÔLES

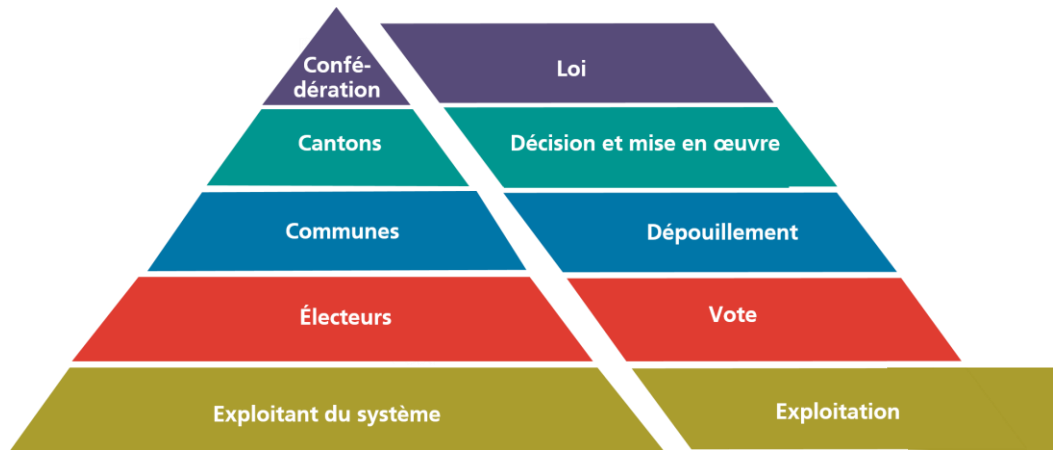
ACTEUR CONFÉDÉRATION



- Définit les **conditions-cadres légales** (loi et ordonnance) pour les élections fédérales et les votations
- Prévoit par la loi la possibilité (optionnelle) pour les cantons d'introduire le **vote électronique**
- Définit de manière uniforme pour tous les cantons les **exigences de sécurité** vis-à-vis du système et de l'exploitation
- Délivre aux cantons **l'autorisation d'exploitation** et contrôle que toutes les conditions requises soient remplies
- **Surveille** l'exploitation dans les cantons

VOTE ÉLECTRONIQUE - RÉPARTITION DES RÔLES

ACTEUR FOURNISSEUR DU SYSTÈME



- **Développe le système et l'exploitation** conformément aux exigences de la Confédération
- Est responsable de **l'exploitation de l'urne électronique**
- **Met l'urne à disposition** du canton pour que le canton puisse exécuter ses processus en toute autonomie
- Publie le **code source** du système conformément aux exigences du droit fédéral
- Garantit le **stockage des données** conforme à la loi en Suisse



EXIGENCES DE SÉCURITÉ

APERÇU DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ

ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ

VÉRIFIABILITÉ COMPLÈTE – COMPOSANTE CENTRALE DU MIX DE SÉCURITÉ

Prévention

- Infrastructure hautement sécurisée avec une disponibilité maximale
- Décentralisation (urnes et processus)
- Certifications
- Séparation claire des responsabilités

- Test d'intrusion
- Publication du code source

Détection

- Vérifiabilité complète
- Mise en place d'une commission électorale indépendante
- Contrôle de plausibilité des résultats (historique et entre canaux)

EXIGENCES DE SÉCURITÉ

VÉRIFIABILITÉ INDIVIDUELLE +
VÉRIFIABILITÉ UNIVERSELLE
= VÉRIFIABILITÉ COMPLÈTE

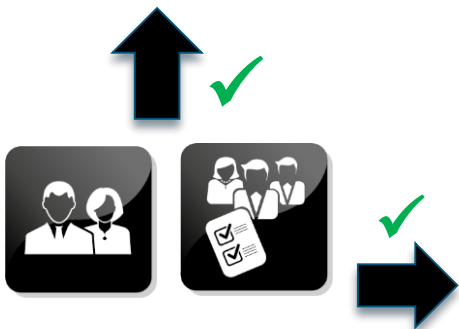
EXIGENCES DE SÉCURITÉ

DANS LE CADRE DE VOTATIONS «PHYSIQUES», TOUT EST FACILEMENT OBSERVABLE

Électeurs



Urne



Observateurs



Bureau électoral

– Voix et processus (p. ex. dépouillement) reposent exclusivement sur des **éléments physiques**

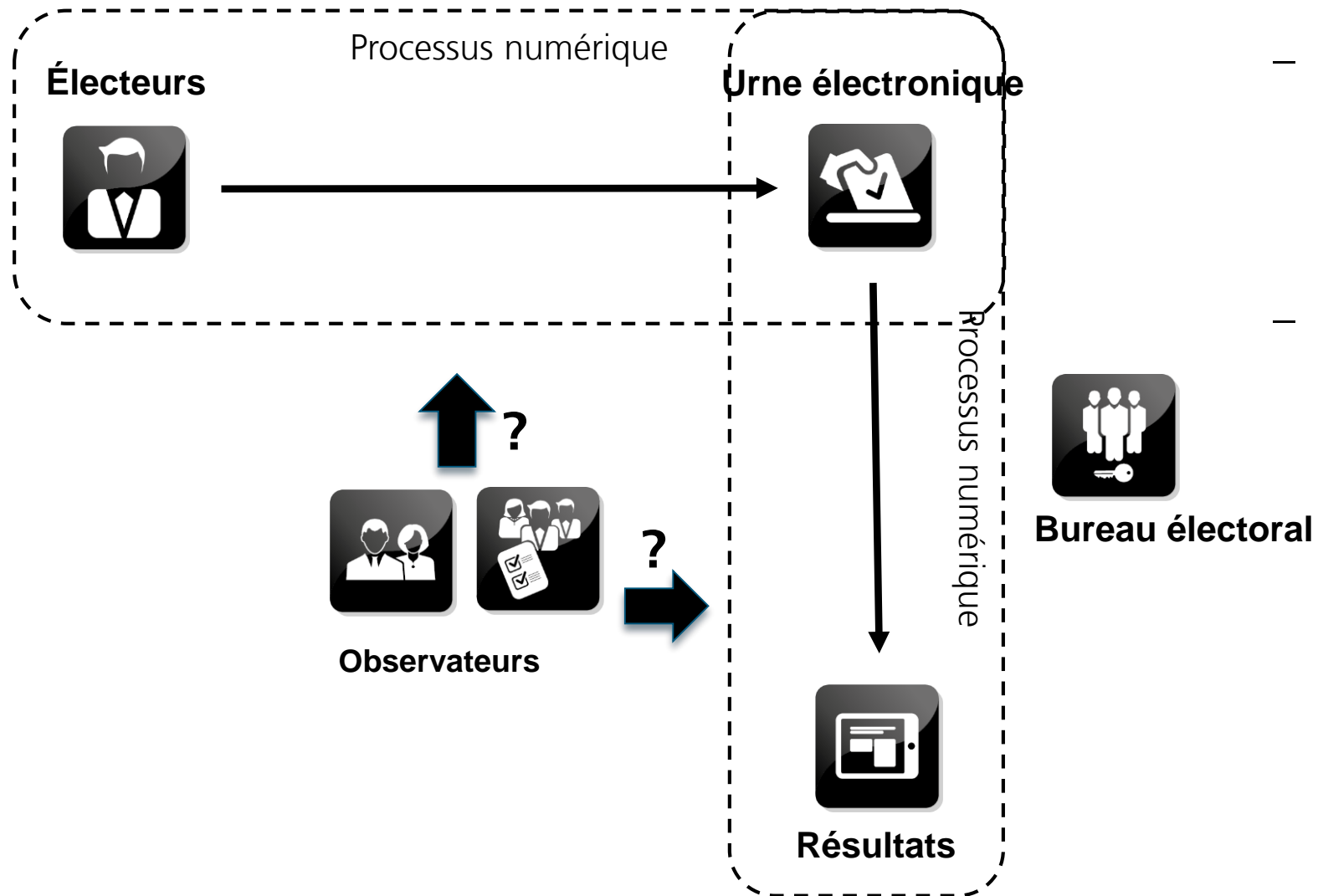
– Les processus peuvent être observés par le bureau électoral, **uniquement par des moyens humains**



Résultats

VÉRIFIABILITÉ COMPLÈTE

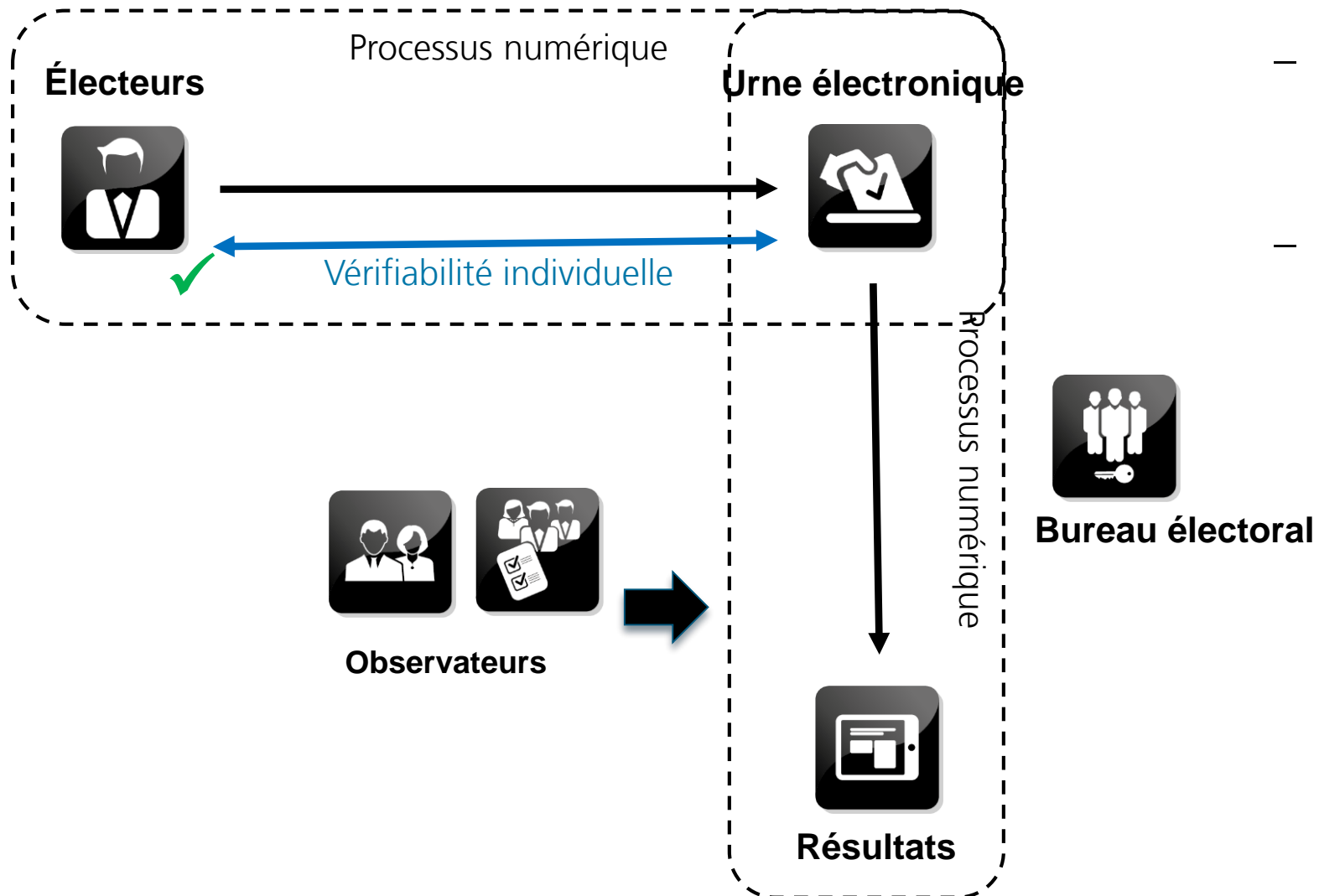
DANS LE CADRE DE VOTATIONS ÉLECTRONIQUES, L'OBSERVATION EST PLUS DIFFICILE



- Les processus (p. ex. dépouillement) reposent sur des **éléments numériques** (données/logiciel)
- Les processus ne peuvent **pas être observés par des humains**

VÉRIFIABILITÉ COMPLÈTE

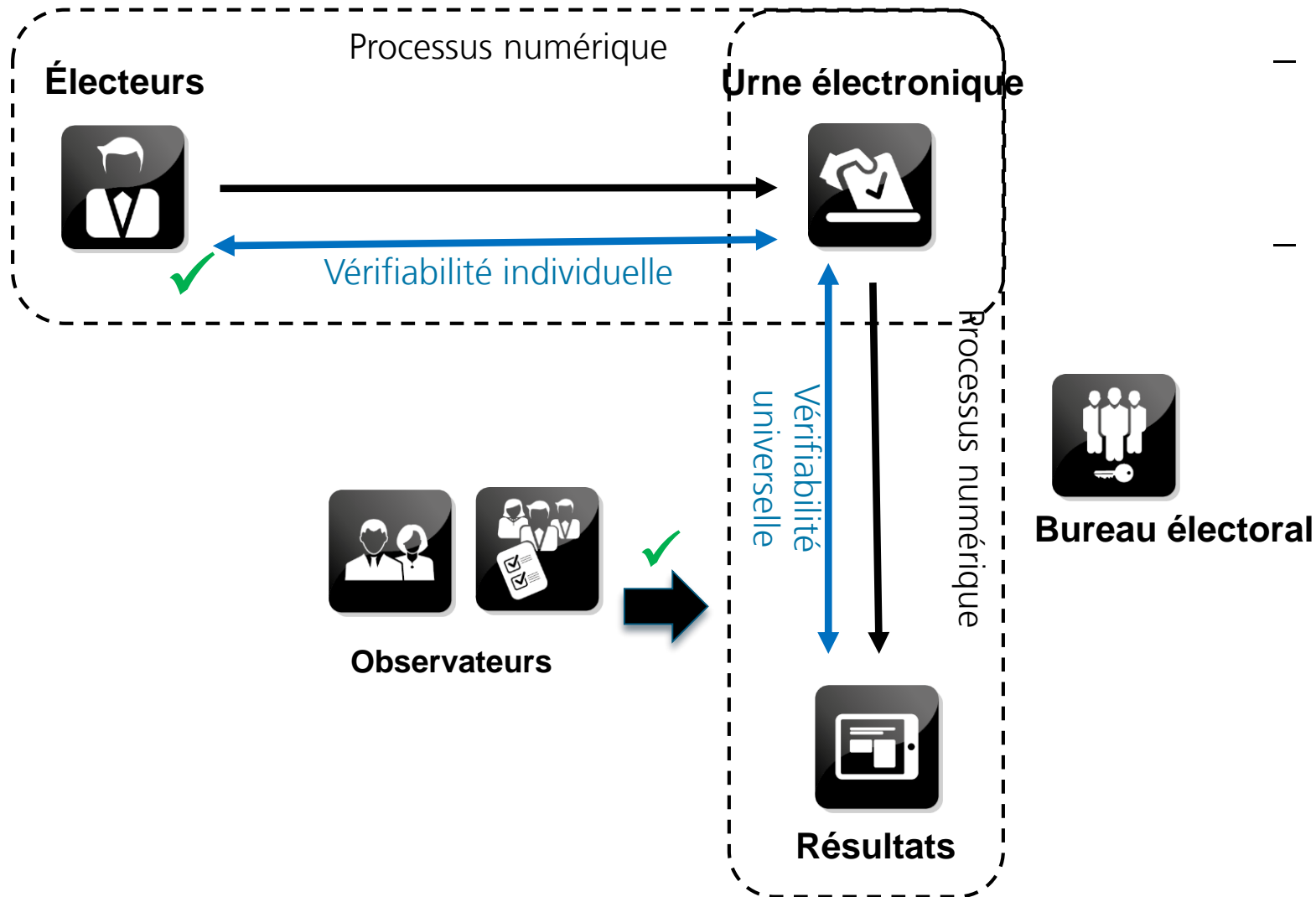
EN TANT QUE MOYEN POUR L'OBSERVATION DU PROCESSUS NUMÉRIQUE



- L'électeur peut vérifier que sa voix a été déposée dans l'urne **comme souhaité** (vérifiabilité individuelle)
- Traçabilité «**cast as intended**»

VÉRIFIABILITÉ COMPLÈTE

EN TANT QUE MOYEN POUR L'OBSERVATION DU PROCESSUS NUMÉRIQUE



- L'électeur peut vérifier que sa voix a été déposée dans l'urne **comme souhaité** (vérifiabilité individuelle)
- Le bureau électoral peut vérifier que l'urne **n'a pas été falsifiée** et que **toutes les voix ont été correctement comptabilisées** (vérifiabilité universelle)

EXIGENCES DIFFÉRENTIÉES CONCERNANT LA SÉCURITÉ

50% OU 100% DE L'ÉLECTORAT

Pour 50% de l'électorat

- **Certification** conformément à la norme industrielle
- **Vérifiabilité individuelle**

Pour 100% de l'électorat

- **Certification** conformément à la norme industrielle
- **Vérifiabilité individuelle**

Et également:

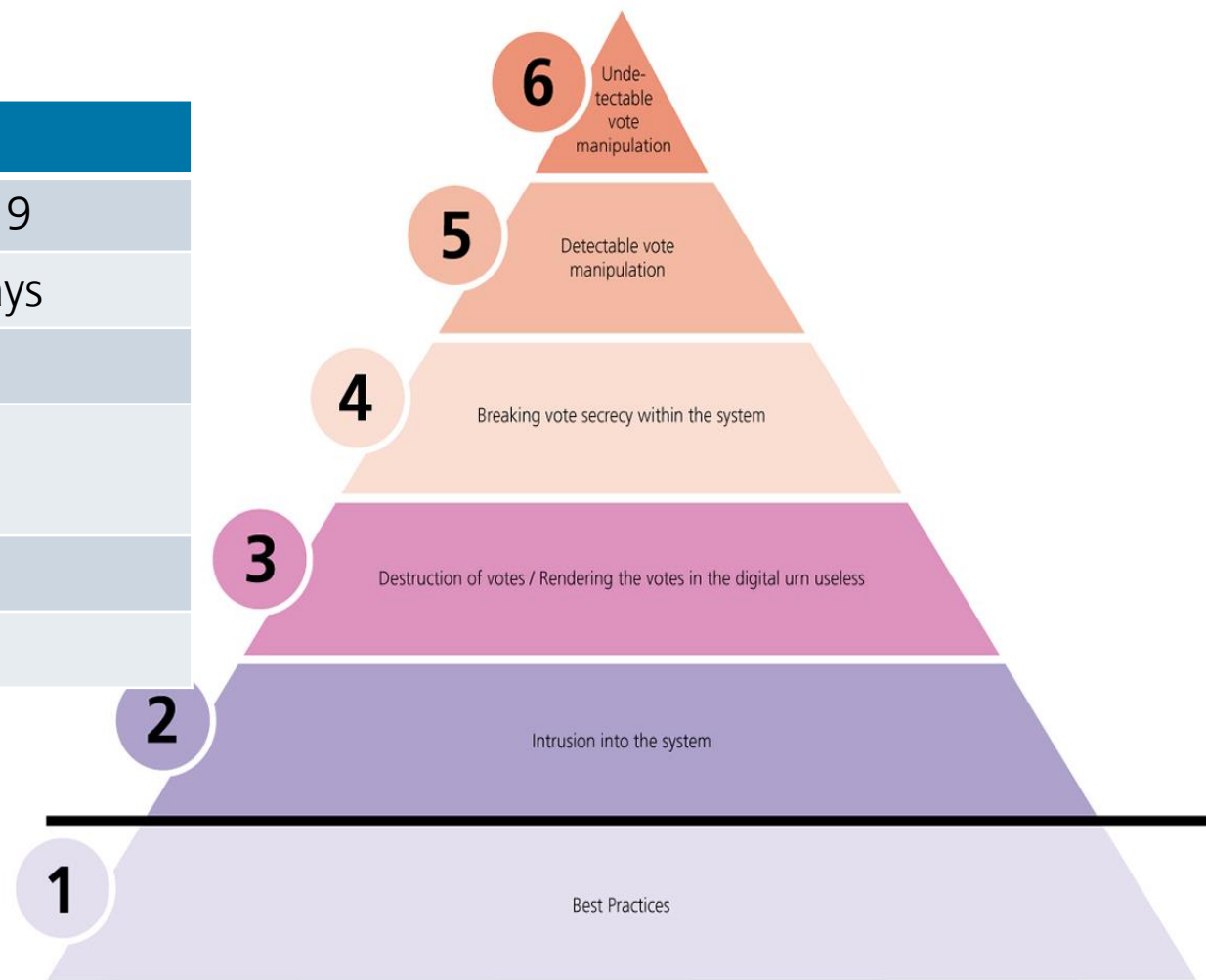
- **Vérifiabilité universelle**
- Publication du **code source**
- **Test d'intrusion public** (aucune exigence légale mais exigence de la part des cantons et de la Chancellerie fédérale)

CERTIFICATION CONFORMÉMENT À LA NORME INDUSTRIELLE

- Certification d'après la régulation de l'OVotE (50% et 100%)
- Certification ISO 27001
- Vérification de la conformité du système (infrastructure, fonctionnement, processus de gestion, gestion des risques, gouvernance, sécurité de l'information, fonctionnalités logicielles, processus de test, etc.)
- Les thèmes spécialisés ne sont pas complètement audités. L'audit est réalisé sur la base d'échantillons de test basé sur les risques. Des recommandations d'amélioration sont mises en œuvre en continu.
- Accréditation de l'organisme de certification par SECO-SAS
- Cycle de 3 ans (audit principal, deux audits de renouvellement, audit de recertification)
- Le processus d'amélioration continue est un élément important de l'audit
- Les non-conformités sont classifiées: légères, importantes, critiques

RÉSULTATS DU PIT (PUBLIC INTRUSION TEST) À VRAI DIRE UN SUCCÈS

Élément	Résultat
Durée	du 25.02.2019 au 24.03.2019
Researcher	3186 personnes dans 137 pays
Submitted Findings	173
Accepted Findings	16 dans la catégorie 1 (Best Practices)
Compensation max.	CHF 150 000
Compensation versée	CHF 2000



il n'a pas été possible de manipuler l'urne notariée ni de gêner le scrutin.

ENJEUX DU CODE SOURCE

- Trois failles, dont l'une concerne le système actuellement utilisé
- Les failles se situent au niveau cryptographique
- Même si les failles sont très difficiles à exploiter dans la réalité, ce sont des non-conformités
- Les failles n'ont pas été décelées lors des certifications

Contradiction entre les objectifs des mesures transparentes et les attentes politiques

Objectifs des mesures transparentes

- Améliorer le système
- Trouver des erreurs qui n'ont pas été remarquées
- Couverture par une large communauté / grande expertise
- Culture de l'erreur nécessaire



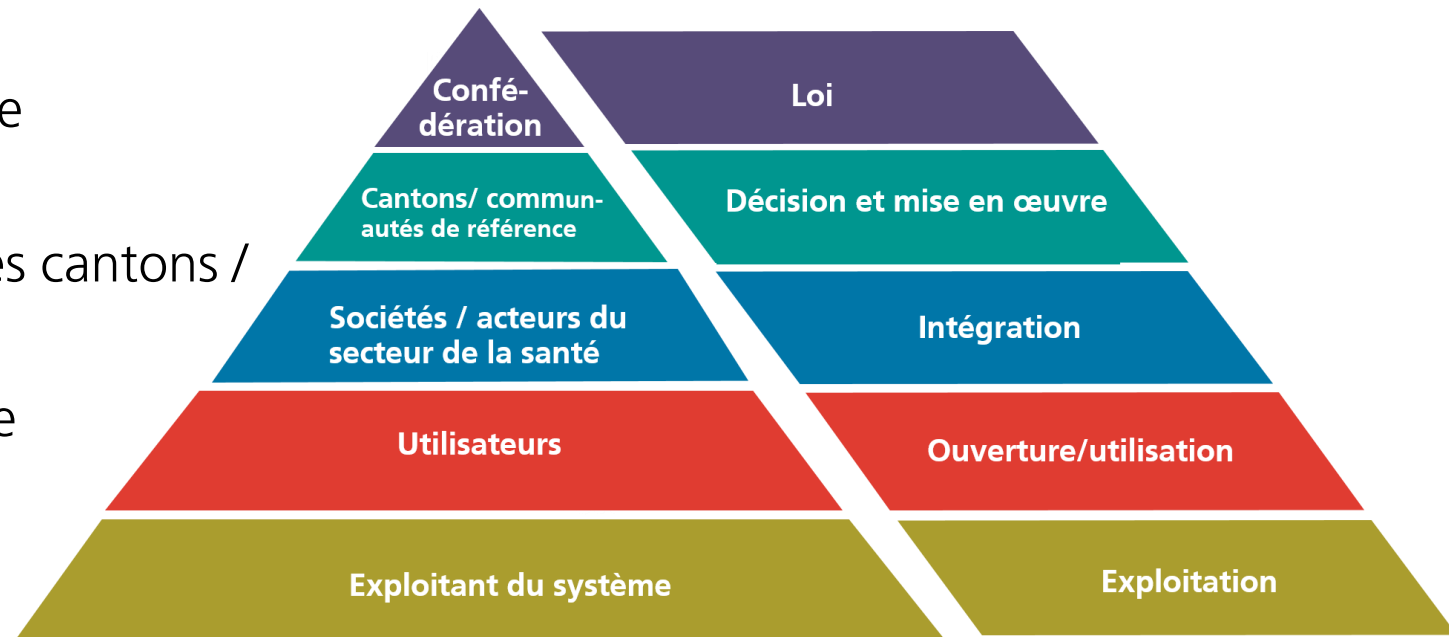
Attentes politiques

- Culture zéro erreur
- Perfection exigée

COMPARAISON AVEC D'AUTRES LOIS

PAR EXEMPLE: E-ID, DEP/DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT

- Des offres sont actuellement lancées sur le marché (marché libre, pas de commande de l'État)
- La Confédération définit les conditions-cadres. Une procédure de certification a été définie sur la base de ces directives
- Après la certification, le produit peut être proposé sur le marché
- L'introduction est de la responsabilité des cantons / communautés de référence
- Les thèmes ont une importance politique élevée



OÙ EN EST LE VOTE ÉLECTRONIQUE?

- Les failles de la publication du code source ont été corrigées
- La poste a pris des mesures pour optimiser ses processus
- Les cantons veulent que le système puisse être remis en service pour les élections au Conseil national. Tous les acteurs poursuivent cet objectif
- La Chancellerie fédérale fait un état des lieux pour la future autorisation des systèmes



QUESTIONS

- La certification (norme industrielle) est-elle le bon instrument?
- Nécessaire pour toutes les parties de l'examen?
- La certification doit-elle être étendue par d'autres vérifications?
- Était-ce une bonne chose de publier le code source après la certification?
- Comment faut-il gérer les attentes contradictoires (bon marché, exigence de perfection, culture de l'erreur, coûts élevés, réalité du développement de logiciels,)?
- Comment les acteurs sont-ils à même de gérer les fausses informations qui circulent?

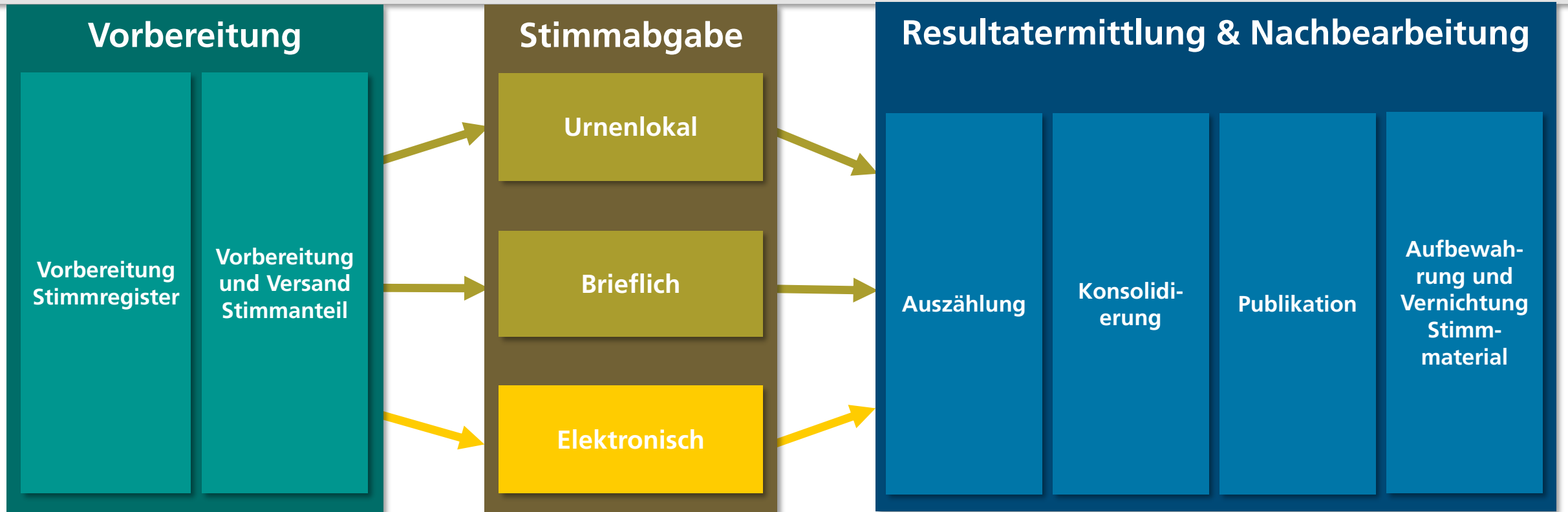
LA POSTE MERCİ





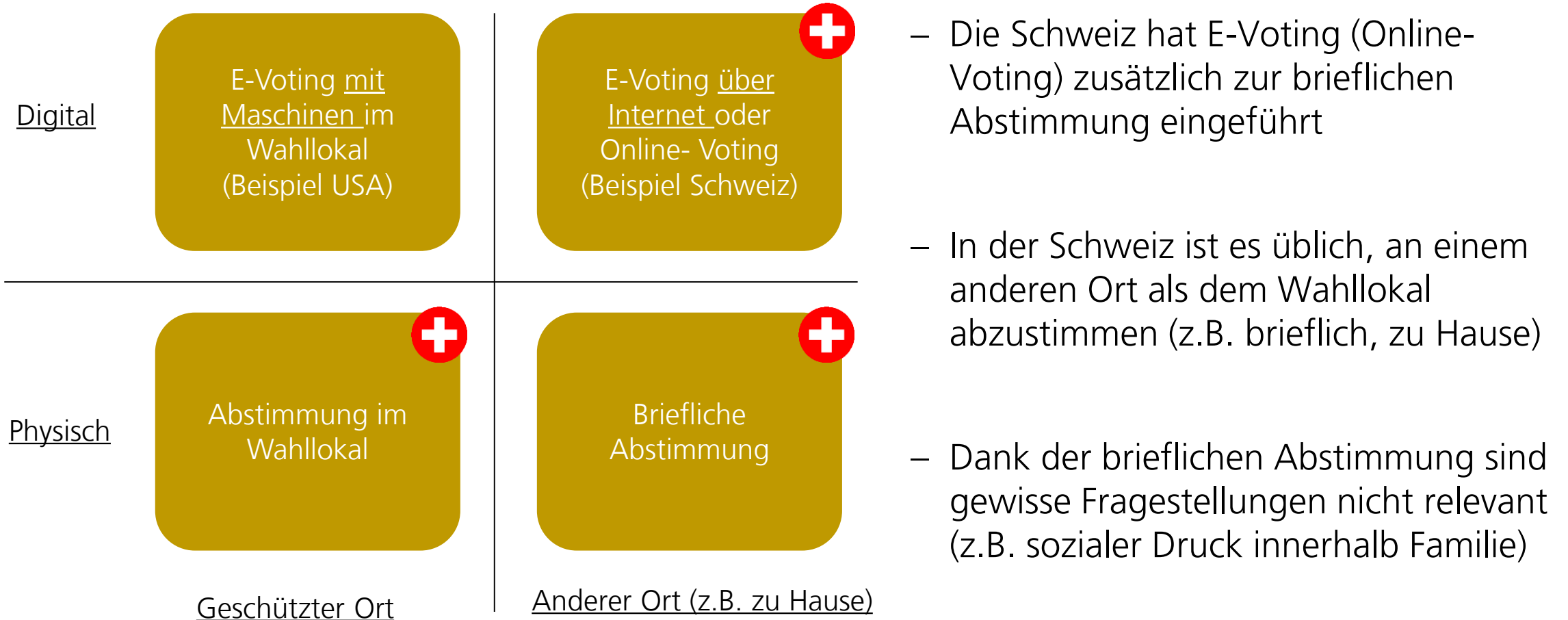
BACKUP

E-VOTING ALS TEIL DES ABSTIMMUNGSPROZESSES



E-VOTING - DIGITALISIERUNG DER BRIEFLICHEN ABSTIMMUNG

E-VOTING IN DER SCHWEIZ BEDEUTET ONLINE-VOTING



ROLLENVERTEILUNG E-VOTING AKTEUR GEMEINDE



- **Auszählen** gemäss kantonaler Regelung
- **Konsolidierung** der Ergebnisse auf Gemeindeebene

ROLLENVERTEILUNG E-VOTING

AKTEUR WÄHLER



- **Entscheidet** über welchen **Kanal** er/sie wählt/stimmt (physisch, brieflich, elektronisch)
- Vollzieht die **Abstimmung** und die **Wahlen**

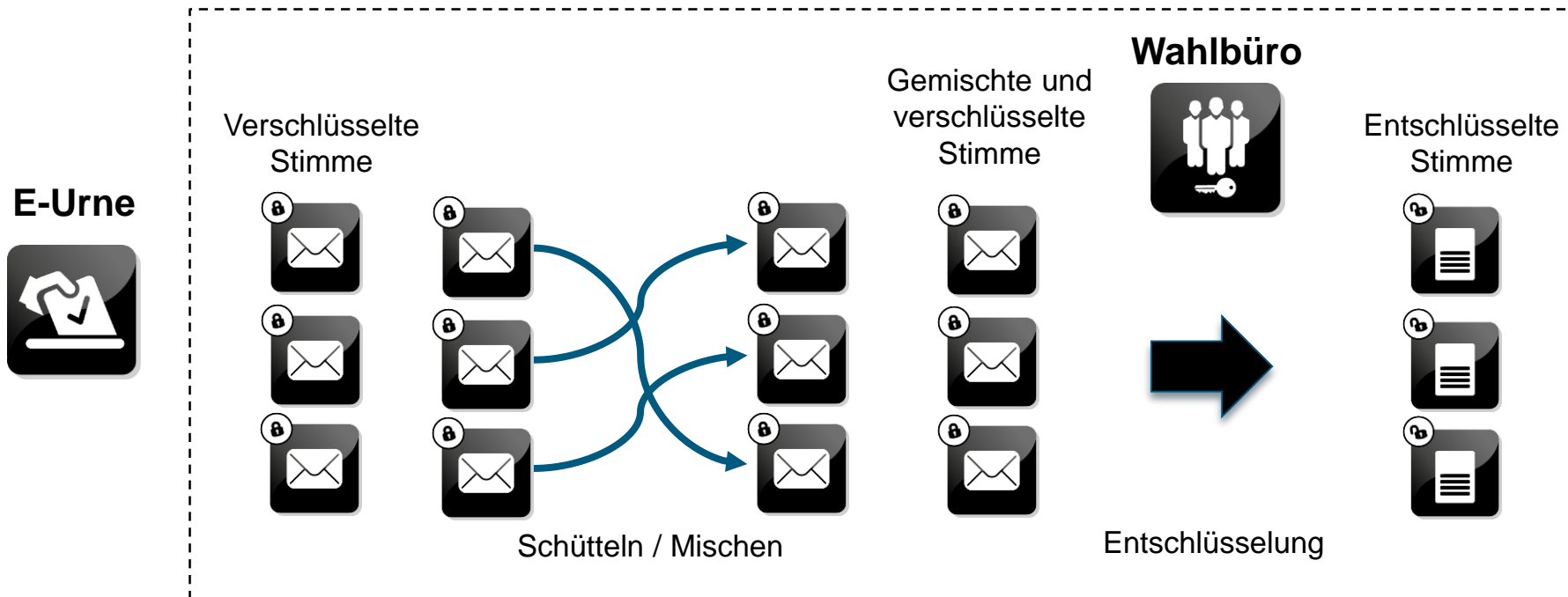
ROLLENVERTEILUNG E-VOTING AKTEUR KANTON



- **Entscheidet** frei über die Einführung von E-Voting und erstellt die nötige Rechtsgrundlage
- **Entscheidet frei über das System** und den Systembetreiber
- Stellt die **Finanzierung** sicher
- Lässt die für E-Voting relevanten kantonseigenen **Prozesse zertifizieren**
- Beantragt beim Bund eine **Bewilligung** für das gewählte System
- Erstellt **Risikoanalysen** über den Betrieb von E-Voting
- Der Kanton behält jederzeit die vollständige **Kontrolle und Verantwortung** bei der Durchführung von Wahlen und Abstimmungen
- Der Kanton bereitet die Daten vor, die **Sicherheits-verschlüsselung** und entschlüsselt die Urne

UNIVERSELLE VERIFIZIERBARKEIT

GENERIERUNG DER BEWEISE



– **Inhaltsäquivalenzbeweis:**
Beweist, dass die Stimmen nicht durch den Mixing-Prozess manipuliert wurden

– **Beweise der korrekten Entschlüsselung:**
Beweist, dass die Stimmen während des Entschlüsselungsprozesses nicht manipuliert wurden



Beobachter



Inhaltsäquivalenzbeweis



Beweise der korrekten Entschlüsselung

VOTE ÉLECTRONIQUE - RÉPARTITION DES RÔLES

